



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Révision des concours et des
programmes de recrutement
dans les Ecoles agro et véto
par la voie des BTSA-BTS et DUT-BUT**

Situation au 4 avril 2023

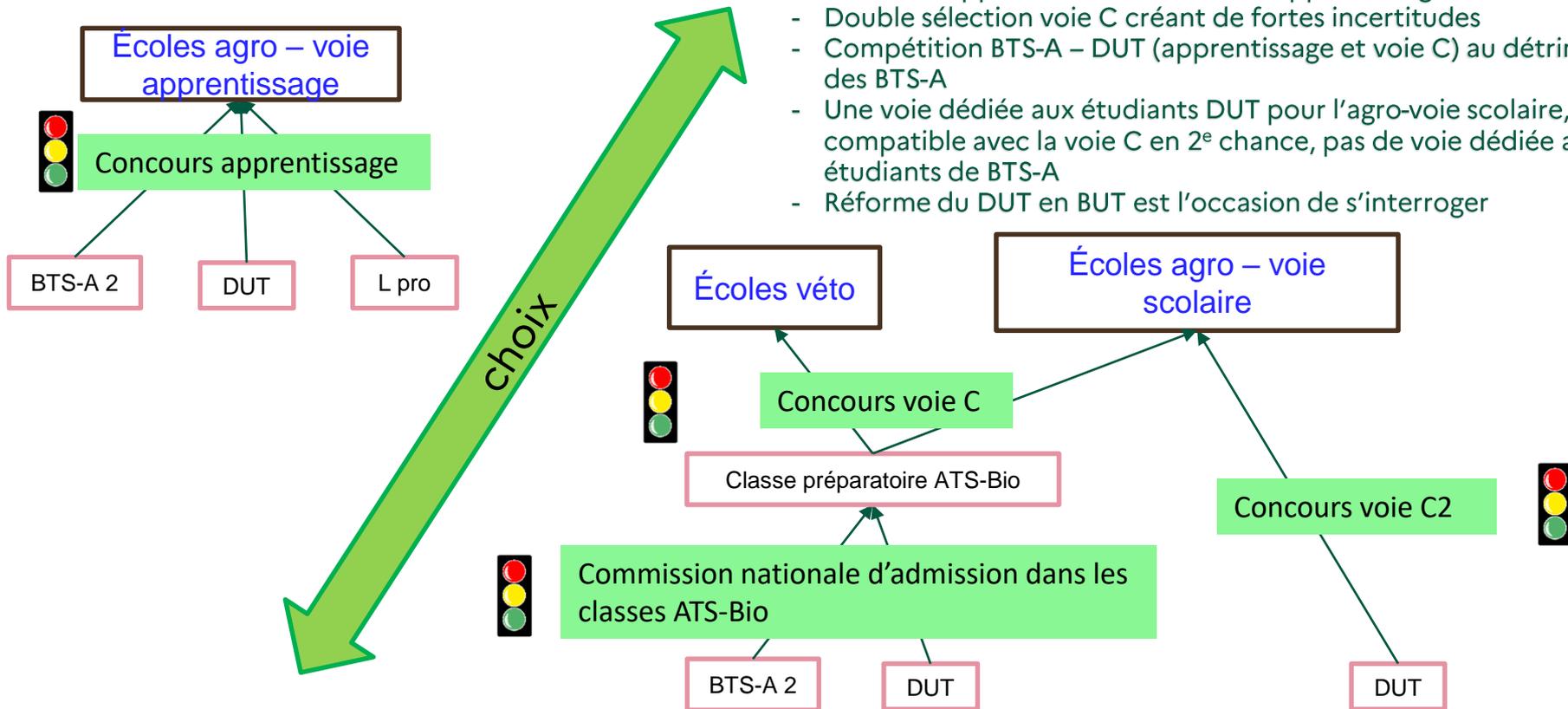
PRÉSENTATION DE LA SITUATION À DATE

I – Rappels du cadrage de la réforme et des avancées

II- Points qui restent en discussion : nombre de places, textes

I - Rappel situation actuelle

- Les candidats doivent faire un choix stratégique entre différents concours opposants voie scolaire et apprentissage
- Double sélection voie C créant de fortes incertitudes
- Compétition BTS-A – DUT (apprentissage et voie C) au détriment des BTS-A
- Une voie dédiée aux étudiants DUT pour l'agro-voie scolaire, compatible avec la voie C en 2^e chance, pas de voie dédiée aux étudiants de BTS-A
- Réforme du DUT en BUT est l'occasion de s'interroger



ELEMENTS DE CADRAGE DE LA REFORME

RAPPELS (1/2)

Contexte cadre :

-Répondre aux objectifs de diversification sociale des recrutements dans les écoles nationales agronomiques ou vétérinaires dans le contexte de la réforme DUT- BUT et de la révision des BTSA et mieux articuler les voies BTS et les voies DUT-BUT

Objectifs

-Mieux assurer la place des BTS-BTSA dans ces recrutements et l'attractivité d'une voie d'entrée particulière pour les BTS BTSA vers le Sup agro-veto

-Caler et préciser le positionnement des BTS et des BUT dans ces nouvelles voies de concours et les rendre toutes attractives et moins concurrentielles

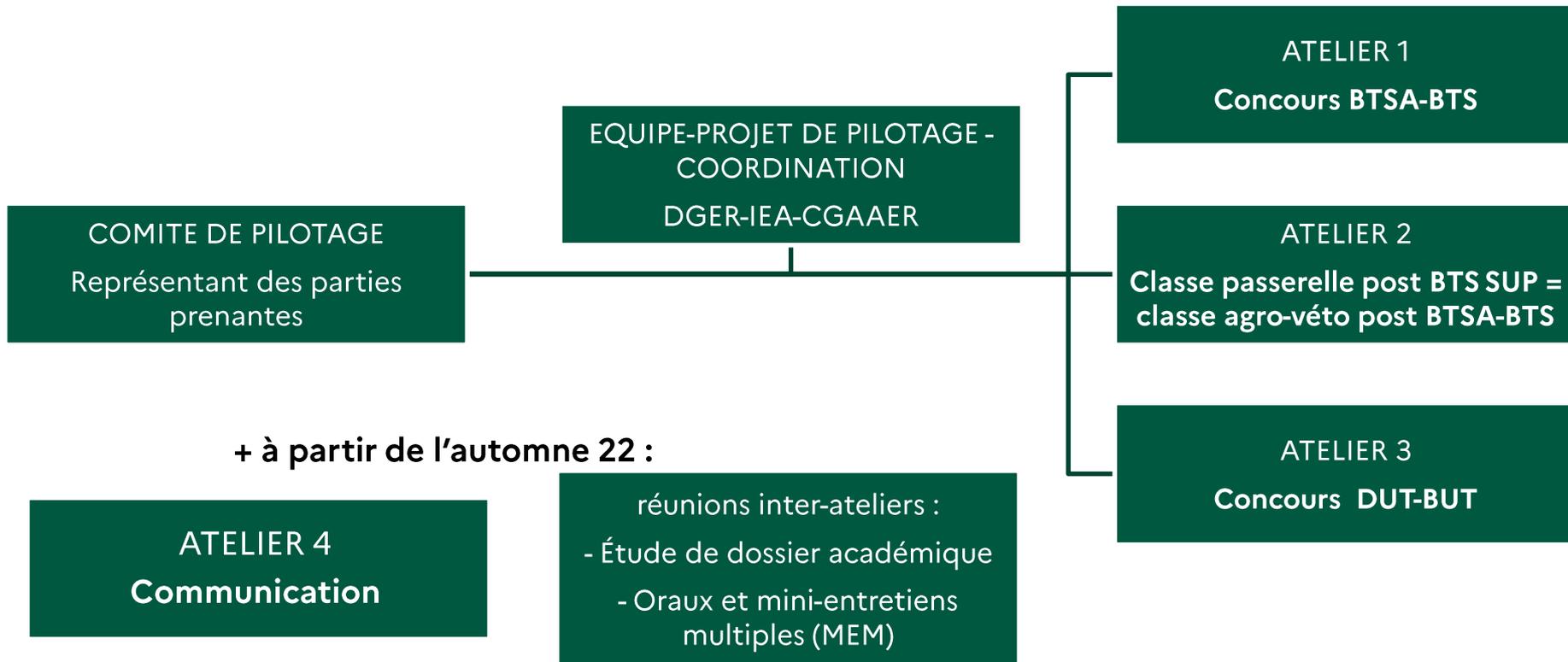
ELEMENTS DE CADRAGE DE LA REFORME

RAPPELS (2/2)

Voies envisagées:

- Pour les BTS-BTSA, assurer une nouvelle voie de concours privilégiée et mieux adaptée à ce seul cursus (pour agro **ET** veto)
- inverser le dispositif « classe ATS puis concours » en : « concours spécifique aux BTS-BTSA (à bac+2) puis une classe-passerelle en **lycée** », assurant, pour les reçus une année de transition pour l'entrée dans les Ecoles
- Revoir le concours C (à B+2) académiquement exigeant pour le cibler sur les candidats BTS BTSA
- Inscrire les recrutements sur DUT BUT dans une nouvelle voie de concours à élargir spécifiquement pour BUT; adapter à une ouverture agro ET veto

ORGANISATION DU PILOTAGE DE LA REFORME (1/2)



Modalités de consultation des instances

GT1 CNEA-CNESERAAV du 20 septembre 2022:

- Objectif de partage de l'avancée des travaux (cf ppt)
- Principaux points de vigilance soulevés : effectifs et statut des classes, programme et modalités de contrôle continu, communication
- Nécessité d'un prochain GT

GT2 CNEA-CNESERAAV février 2022 :

- Partage de l'avancée des travaux
- Réponse aux questions
- Recueil des points de vigilance avant la rédaction des textes réglementaires

Note de service n°2023-66 : consultation sur le projet de programme de la classe passerelle, publiée sur ChloroFil <https://chlorofil.fr/diplomes-et-ressources-pour-lenseignement/superieur/ats-bio>

GT3 CNEA – CNESERAAV du 04 avril (initialement prévu au 30 mars) :

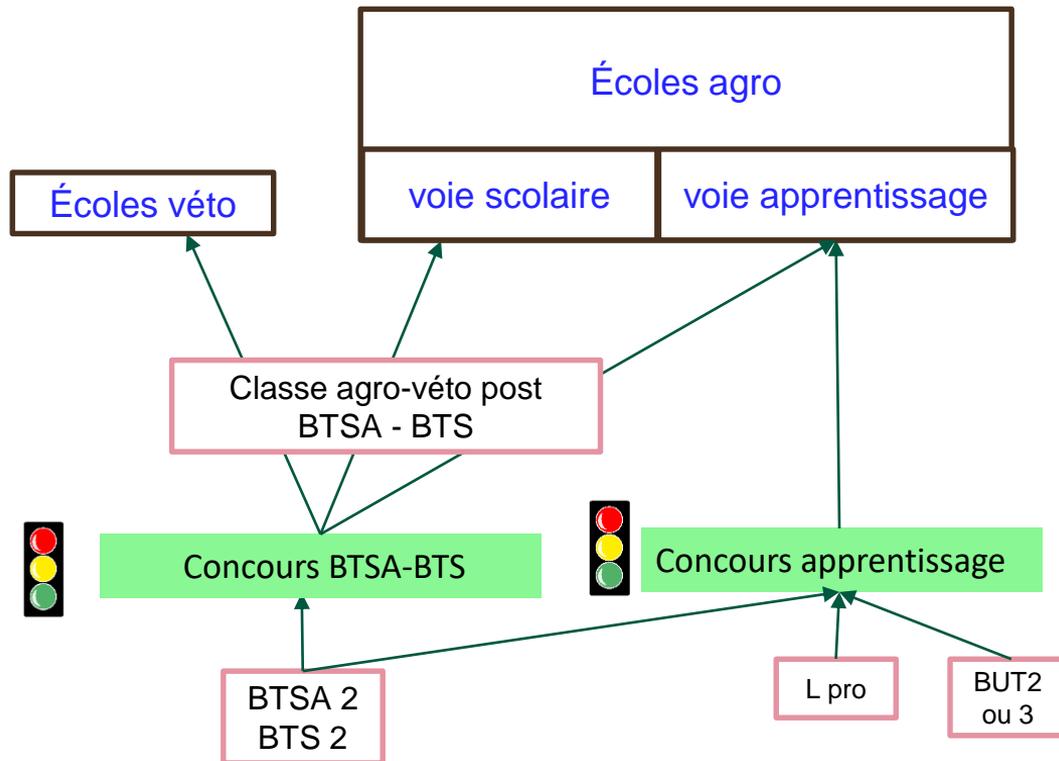
- Projets des textes réglementaires

Avis SAJ (projets des textes envoyés fin février)

Avis des instances : juillet

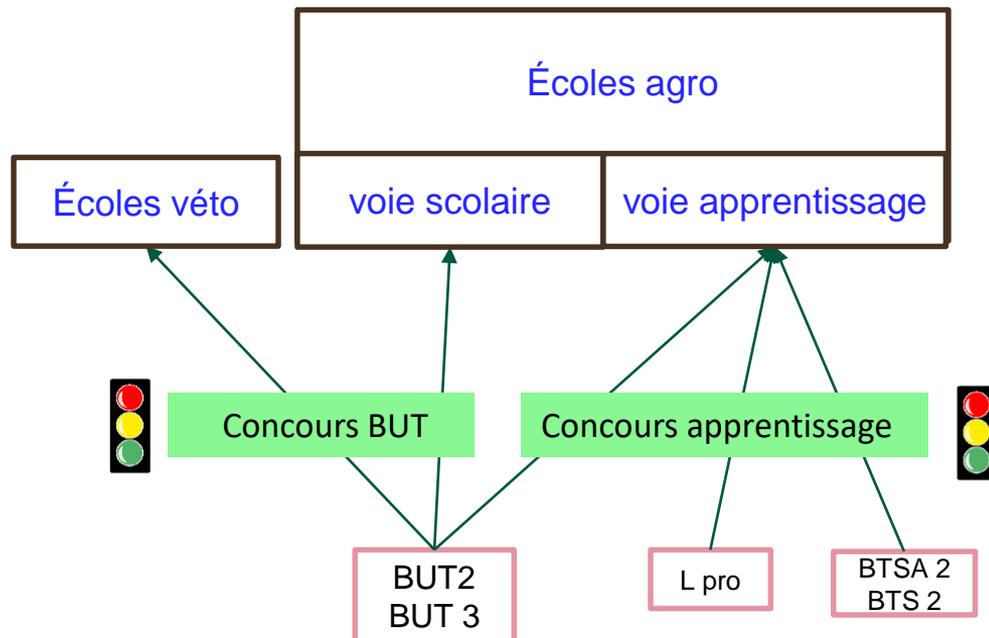
2024 POUR LES ETUDIANTS DE BTSA-BTS

- Un concours spécifique aux seuls étudiants de BTSA et BTS
- Une seule sélection
- Une classe agro-véto post BTSA-BTS, propédeutique aux études vétérinaire ou d'ingénieur (scolaire ou apprentissage)
- Présentation simultanée possible des concours (écrits communs / oraux différenciés)



2024 POUR LES ETUDIANTS DE BUT

- Un concours spécifique aux seuls étudiants de BUT, permettant l'accès aux écoles agro par la voie scolaire, mais aussi dorénavant aux écoles nationales vétérinaires
- Présentation simultanée possible des concours (écrits communs / oraux différenciés)
- Présentation possible en BUT2 et BUT3



Propositions : conception et organisation des concours BTS-A et BUT (1/3)

2 PRINCIPES GENERAUX :

1. renommer toutes les voies de concours plus clairement
2. se rapprocher de l'organisation du concours apprentissage que cela soit pour le concours BUT ou le concours BTS :
 - Permettant les mêmes épreuves d'admissibilité* et donc la présentation simultanée
 - Mais des épreuves d'admission différentes (oraux apprentissage = par Ecole, nouveaux concours = sous forme de mini-entretiens multiples MEM)

*sauf pour le concours BTS, pas d'épreuve d'anglais mais l'anglais sera étudié dans la partie « note de dossier »

Propositions : conception et organisation des concours (2/3)

A partir des compétences/aptitudes/potentialités attendues à l'entrée en Ecole et/ou en classe agro-véto post BTSA-BTS, un schéma général en deux phases :

Phase 1 - Admissibilité

- note de dossier** (éval. du parcours académique et personnel et avis d'établissement)
- épreuve de synthèse écrite avec documents, similaire à l'épreuve utilisée en concours apprentissage avec élargissement des thématiques de documents fournis**
- une exigence de niveau d'anglais-plancher évaluée par une épreuve écrite pour les BUT** (telle que pratiquée en concours apprentissage)

Phase 2 - Admission

- Entretiens oraux MEM pour à la fois apprécier et valoriser diverses aptitudes, notamment :
- *le parcours et les aptitudes développées en projets et stages*
- *les motivations et le projet personnel et professionnel (projection vers métiers, etc.)*
- **5 à 7 épreuves (oraux, QCM) de courte durée en visio évaluant chacun une ou deux aptitudes**

Propositions : conception et organisation des concours (3/3)

Ces principes amènent à la proposition d'une offre de présentation aux concours revue et élargie :

- Deux concours distincts accessibles comme aujourd'hui : agro et/ou veto
- Deux chances par concours (successivement, comme aujourd'hui) :
 - pour les BTSA : BTS2 et année suivant l'obtention du diplôme
 - pour les BUT : BUT 2 et BUT 3
- Nouveauté : inscription simultanée à deux voies de concours :
 - pour les BTSA : voie apprentissage + voie BTSA vers la classe agro-véto post BTSA-BTS
 - pour les BUT : voie apprentissage + voie BUT

Concours BTSA/BTS : liste diplômes éligibles

Concours agro : tous BTSA (sauf TC et DATR) et BTS suivants

- Analyses de biologie médicale
- Assistant technique ingénieur
- Bioanalyses et contrôles
- Bioqualité
- Biotechnologie
- Conception et réalisation de systèmes automatiques
- Contrôle industriel et régulation automatique
- Cybersécurité, informatique et réseaux, électronique (ex: Informatique et réseaux pour l'industrie et les services techniques)
- Diététique
- Géologie appliquée
- Maintenance des systèmes
- Métiers de la chimie
- Métiers de la mesure
- Métiers de l'eau
- Métiers des services à l'environnement
- Pilotage de procédés
- Techniques et services en matériel agricole

Concours véto : tous BTSA (sauf TC et DATR), et BTS avec biologie et/ou chimie

Concours BUT – liste diplômes éligibles

Concours agro :

- Chimie
- Génie biologique
- Génie chimique - génie des procédés
- Packaging, emballage et conditionnement (ex Génie du conditionnement et de l'emballage)
- Métiers de la transition et de l'efficacité énergétique (ex Génie thermique et énergie)
- Management de la logistique et des transports (ex Gestion logistique et transport)
- Hygiène, sécurité, environnement
- Mesures physiques
- Qualité, logistique industrielle et organisation
- Science et génie des matériaux
- Génie industriel et maintenance
- Génie mécanique et productique (ajout)
- Sciences de la donnée (ajout)

Concours véto : restriction à la seule spécialité génie biologique étant donné l'accès direct

Conception et organisation de la future « classe agro-véto post BTSA-BTS *»

*dénomination de la nouvelle classe issue du dernier GT, notée dans les projets de textes

Classes agro-véto post BTSA-BTS

- Classe propédeutique d'un an aux études – les étudiants sont certains, sous réserve d'assiduité et de travail, d'obtenir :
 - Pour ceux qui ont réussi le concours BTS-A-ENV : une place dans une des 4 écoles vétérinaires
 - Pour ceux qui ont réussi le concours BTS-A-BIO : une place dans une des écoles agronomique
 - Affectation dans une école précise à la fin de l'année scolaire, sur la base du contrôle continu et d'une épreuve d'examen commune
 - Redoublement : possible sur proposition du chef d'établissement, uniquement à la suite d'une maladie ou d'un accident grave
- Objectif du maintien du maillage actuel tout en assumant une diminution des effectifs par classe
- Pour les obligations réglementaires de service, statut assimilé aux CPGE

ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS AU SEIN DE LA CLASSE AGRO-VETO POST BTSA-BTS

Enseignements scientifiques – 36 ECTS

- Biologie-Ecologie
- Mathématiques-Informatique
- Physique-Chimie

Humanités – 16 ECTS

- Anglais (6 ECTS)
- Lettres-Philosophies (10 ECTS)

Des projets interdisciplinaires – 8 ECTS

- Le Projet Interdisciplinaire de Médiation Scientifique (PIMS) piloté par l'anglais et les Lettres-Philosophie avec des appuis des sciences (4 ECTS)
- L'activité collaborative en Sciences (ACeS) piloté par les trois disciplines scientifiques (4 ECTS)

Un accompagnement personnalisé

- AP disciplinaires et interdisciplinaires
- Accompagnement à l'orientation

Un tronc commun aux deux filières au 1^{er} semestre

Quelques enseignements de tronc commun et une modularité des enseignements scientifiques selon les filières au 2nd semestre

Un tronc commun aux deux filières en anglais et en lettres-philosophie

Distribution de l'accompagnement
sur l'année selon les besoins des
étudiants

Projet (ACeS) et enseignement
Interdisciplinaire (PIMS) positionnés
au 1^{er} ou/et au second semestre

Organisation envisagée de l'année de formation

Horaires hebdomadaires maximaux des étudiants en présence de l'enseignant

	S1		S2					
	Tronc commun		Tronc Commun		S2 véto		S2 Agro	
	h/sem	ECTS	h/sem	ECTS	h/sem	ECTS	h/sem	ECTS
Physique- Chimie	9	6	3		3		3	
Mathématiques - Informatique	9	6	5 (3 Maths+ 2 Info)	4	2	2	2	2
Biologie - Ecologie	9	6	3	2	3	4	3	4
Lettres - Philosophie	6	5	6	5	-		-	
Anglais	4	3	4	3	-		-	
PIMS	2	(2 ou) 3	2	1 ou 2	-		-	
ACeS	-	1 (ou 2)	4	2 ou 3	-		-	
Accompagnement Personnalisé	1	-	0		1		1	
Orientation	1	-	-		1		1	
TOTAL	41	30	27		10		10	

Une organisation en faveur de l'acquisition de l'autonomie de travail

Un accompagnement important au premier semestre

- Lors des enseignements disciplinaires, des méthodes de pédagogie active, du travail en groupes
- Un accompagnement en fin de chaque journée
- Un temps de travail personnel hors la classe limité

Une autonomie croissante au second semestre

- Des approfondissements par filière avec une place plus importante dédiée au travail personnel hors la classe
- Part plus importante des pédagogie de projet (TIMS et AceS)

Un accompagnement à la carte et selon les besoins

- Permanence AP chaque fin de journée avec 2 à 3 professeurs présents
- Accompagnement à l'orientation

Une évaluation continue et ponctuelle

Contrôle continu

- Par module disciplinaire et interdisciplinaire
- Une partie du CC portera sur la résolution de problème ouvert en sciences (modulation selon les disciplines)
- Poids : 50 % de la moyenne générale

Deux Sessions d'examens

- Une semaine mi-janvier (écrits dans les cinq disciplines)/ une semaine mi-juin (3 écrits de 4h00 en sciences – oraux en anglais et LP, soutenance ACeS + soutenance PIMS en mai)
- Principe d'une correction des épreuves écrites par un professeur de la discipline concernée d'une autre classe prépa ATS Bio (corrections à distance : SANTORIN)
- Part des problèmes ouverts : entre 30% et 100% selon les disciplines
- Poids : 50% de la moyenne générale

Des modalités de classement des candidats à déterminer avec le SCAV

- Date limite pour les affectations à déterminer
- Modalités de classement à déterminer

Formation des enseignants en ATS

Enjeux de la formation

- S'approprier la réforme, ses enjeux et ses objectifs
- Appréhender un enseignement défini en compétences

Contenu de la formation

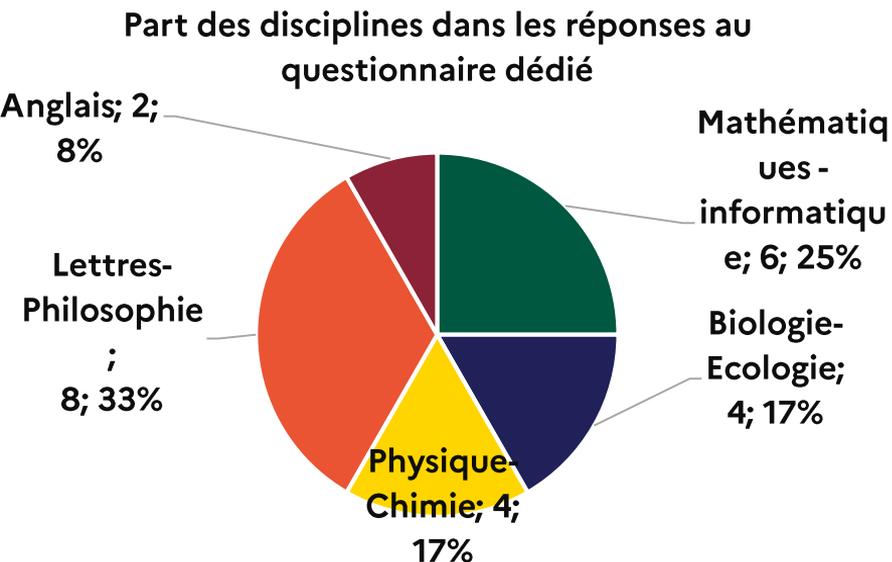
- Écriture collaborative des documents d'accompagnement à partir d'une version initiale : appropriation des programmes disciplinaires
- Réflexion sur les modalités d'évaluation (CC et session, élaboration des sujets, corrections) Construction de grilles d'évaluation

Organisation

- Trois journées fin juin – début juillet 2023
- Deux journées premier trimestre 2023-2024
- Public : l'ensemble des professeurs des classes ATS MASA et EN
- Pilote : l'IEA
- Lieu à identifier

Retours sur la consultation du projet de programme d'enseignement

- **Aucun retour de la consultation publique sur Chlorofil (NS n°2023-66) – durée fin janvier au 1^{er} mars 2023**
- **Consultation des enseignants actuellement en classe ATS Bio (questionnaire spécifique – sphinx) : taux de retour 24 sur 48 attendus (sans les 15 enseignants ayant participé au programme)**



Impression globalement favorable : « programmes bien construits », « modernisés », « architecture bien pensée », « cohérent, pertinent », articulation modules TC et modules spécifiques appréciée

Retours positifs sur les deux types de projets PIMS et AceS, perçus comme formateurs et motivants.

En L-P : appréciation de l'articulation des contenus avec l'anglais

En B-E et M-I : appréciation de l'introduction de l'écologie et de l'informatique

Des questionnements sur l'accompagnement des apprentissages et l'autonomie des étudiants, l'évolution des modalités pédagogiques, sur l'évaluation.

Communications

1. Sur le site du SCAV, en fonction du diplôme d'origine et de l'année scolaire, une communication généraliste :
 - un support pour les étudiants BUT (lien : <https://www.concours-agro-veto.net/spip.php?article1528>) ;
 - un support pour les étudiants BTSA, BTS, BTSM (lien : <https://www.concours-agro-veto.net/spip.php?article1527>) ;
2. Sur le site du SCAV, sur chacune des pages ci-dessus, une FAQ qui répond aux questions récurrentes plus précises ;
3. Au second semestre 2023, les 3 supports ci-dessus seront édités en format de communication par le service compétent de la DGER.

PRÉSENTATION DE LA SITUATION À DATE

I – Rappels du cadrage de la réforme et des avancées

II- Points qui restent en discussion : nombre de places, textes.

Aspects quantitatifs – éléments à prendre en compte

- Objectif d'un maintien de la carte actuelle des ATS bio, mais enjeu des effectifs du fait de l'inversion de la séquence concours avant
- L'année 2024 sera une année de transition, avec la dernière édition du concours voie C et les nouveaux concours voie BTS/BTSA et voie DUT/BUT. Les étudiants actuellement en 2^{ème} année de BUT peuvent choisir soit d'aller dans la classe préparatoire ATS bio pour sa dernière année en 2023/2024 et passer le concours C en 2024, soit de poursuivre leurs études en BUT3 et passer le nouveau concours DUT/BUT 2024.
- L'intégration dans les écoles est décalée d'un an dans les établissements d'enseignement supérieur pour le nouveau concours de la voie BTS/BTSA par rapport au moment où on ouvre les places
- Le nouveau concours voie DUT/BUT ouvre l'accès aux écoles agronomique, mais aussi désormais aux écoles vétérinaires => nécessaire répartition des anciennes places indifférenciées voie C

Aspects quantitatifs – propositions d'arbitrages

- **!! Ordres de grandeur !! Ne constituent pas un engagement contractuel !!**
- Objectif d'un maintien de la carte actuelle des ATS bio, avec une **cible de 15 étudiants par classe agro-véto post BTSA-BTS, soit 180 places ciblées**

VETO :

- Proposition d'une répartition des places au concours véto en poids équivalent entre voies BUT et BTS-A – une éventuelle réallocation entre voies de concours pourrait par ailleurs permettre d'ouvrir en régime de croisière une cinquantaine de places pour les BUT et une cinquantaine de places pour les BTS-A (au lieu de 95 places en voie C aujourd'hui)
- En 2024 pour l'année de transition :
 - Maintien d'un nombre élevé de places à la voie C pour maintenir l'attractivité (78)
 - Nouveau concours BUT avec nombre de places d'amorçage (25)
 - Nouveau concours BTSA-entrée en classe agro-véto post BTSA-BTS avec nombre de places cible (50)

Aspects quantitatifs – éléments à prendre en compte

AGRO :

Maintien prévu pour la classe passerelle de la 100aine de places liées à la voie C, y compris pendant la transition

Manque d'une trentaine de places pour cibler les 180 étudiants , pistes en cours :

- Autres écoles d'ingénieur – accord ENGEES acquis, autres pistes en cours
- Accueillir des étudiants préparant les concours de l'enseignement (début de travaux avec l'ENSFEA)

Présentation des différents projets de textes réglementaires

- 1 décret : création des classes agro-véto post BTSA-BTS
- 3 arrêtés :
 - Les nouvelles classes agro-véto post BTSA-BTS
 - Concours commun des écoles nationales vétérinaires
 - Concours commun des écoles nationales d'agronomie